



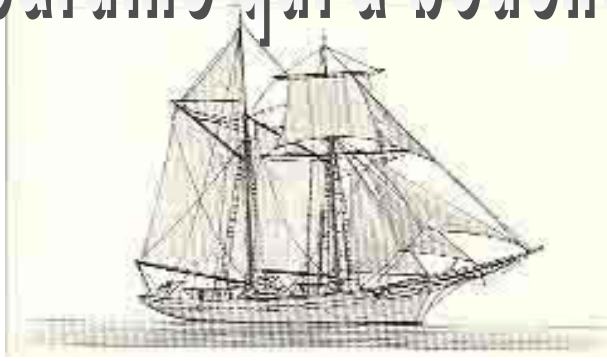
# LE MORSE



SECTION PLONGEE DE MARSEILLE-SPORTS  
NUMERO 31- JANVIER 2003

Marseille-Sports Loisirs  
Culture  
Siège Social  
146A Avenue de Toulon  
13010 -Marseille -

## "La Sardine qui a bouché le Port de Marseille..."



C'est Jean -Nicolas-Paul-François, vicomte de Barras (1) né le 30 juin 1755 à Fox-Amphoux (Var), qui reprend dans ses mémoires cette histoire dont il fut, bien malgré lui, le témoin :

Capturé par les Anglais en 1778 à Pondichery (2), il embarque avec d'autres ex-prisonniers en direction de la France sur la frégate « La Sartine », baptisée du nom du ministre de la Marine de Louis XVI de 1774 à 1780 (3).

Comme il est alors d'usage, « La Sartine » doit naviguer sans armes et sous pavillon d'entente, sorte de sauf-conduit la garantissant contre toute attaque de navire Anglais pendant son voyage.

Après dix mois de mer sans encombre, « La Sartine » est prise à partie par le Rommey, une frégate anglaise de 50 canons, au large du cap saint Vincent, promontoire du Portugal sur l'Atlantique.

Le commandant anglais se rend compte trop tard de sa méprise. « La Sartine » a pris deux bordées dans le flanc et est en piteux état. Elle poursuit à vitesse réduite sa route jusqu'à Marseille où elle arrive à l'agonie, le 19 mai 1780, avant de s'échouer dans l'entrée du Vieux-Port.

En raison de la taille du bateau et de ses mats, une partie du trafic maritime de la cité phocéenne fut quelques temps paralysé.

Si l'événement a eu autant de retentissement, c'est sans doute autant à cause de la déformation du nom du bateau que du bon mot que les Marseillais, par nature si frondeurs, pouvaient faire à propos du Ministre de la Marine.

*(Sources : Marseille-Infos n°27 et Site web : marseillais-du-monde.org)*

- (1) **Barras (Paul, vicomte de..)** : homme politique français (Fox-Amphoux, Var 1755 – Paris 1829)  
Conventionnel (1793), il contribua à la chute de Robespierre (1794) et fut membre du Directoire (1795 – 1799)
- (2) **Pondichéry** : ville de l'Inde, ancien chef-lieu des Etablissements Français de l'Inde, sur la cote de Coromandel.  
Acquise par les Français en 1674, Pondichéry devint le siège de la Compagnie des Indes Orientales.  
Conquise par les Britanniques à plusieurs reprises dans la seconde moitié du XVIIIème siècle, elle fut restituée à la France en 1815, et cédée à l'Inde en 1956. Le Territoire de Pondichéry a 480Km<sup>2</sup> et 604 000 habitants.
- (3) **Sartine (Antoine de...), comte d'Alby** : homme politique Français (Barcelone 1729 – Tarragone 1801).  
Lieutenant Général de Police (1759 – 1774), il améliora la sécurité de Paris, puis, Secrétaire d'Etat à la Marine (1774 – 1780), il réorganisa la Marine.

*(Sources : Dictionnaire Larousse)*

### De Poussières ou de Cendres

Dans le Morse précédent, nous avons publié le récit du rejet en mer des cendres du Commandant Taillez, à l'occasion d'une cérémonie de la Marine Nationale.

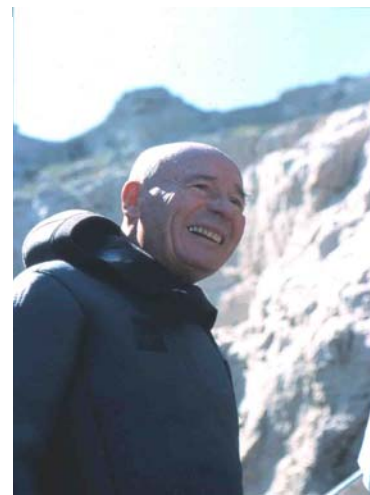
Le dernier des Mousquemers a ainsi rejoint certains de ceux avec qui il a partagé sa passion de vie dont Frédéric Dumas et Simone Cousteau.

André Laban, grand ami du Commandant Taillez m'a remis, pour le Morse, sa réflexion sur le sujet.

R.P.



Cdt Philippe Taillez



André Laban

### **ON NOUS A RAVI TAILLEZ !**

Par André Laban

Comme nous le craignons depuis un certain temps, le dernier des 3 « Mousquemers » a plongé pour la dernière fois, mais cette fois dans l'immensité bleue sans fond où les règles de la décompression n'existent plus.

Je m'étonne du peu de bruit qu'a fait dans les médias le départ de Philippe TAILLEZ, même si ses cendres ont été éparpillées en mer par les soins de la Marine Nationale, avec le geste auguste du « se meurt »... J'ai déjà écrit en image, que la Mer ne méritait pas d'être un peu plus polluée par des cendres même s'il s'agit de « cendres de conséquence », comme l'a dit BRASSENS.

Le souvenir est, à mes yeux, la meilleure façon de garder vivante la personnalité de ceux qui sont partis, de ceux, en particulier, qui nous restent chers.

A propos de souvenirs, il en est un que je partageais avec TAILLEZ. Il a nom « AQUARIUS ».

Nul à ma connaissance, n'a parlé (pas plus qu'il n'en a été question dans le film sur lui « Mémoires d'un Mousquemer ») d'un livre qu'il avait publié sous le titre « AQUARIUS ». Ce fut son troisième après « Plongées sans câble » et « Nouvelles Plongées sans câble ».

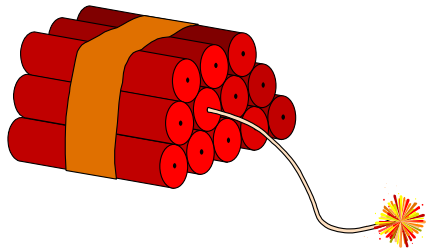
« AQUARIUS » était le nom d'une sorte de Bathyscaphe qu'un Allemand, Heinz SELNER, avait proposé à TAILLEZ de construire et qui le fut avec des moyens limités, et d'ailleurs sans grand succès.

C'est l'histoire incroyable de ce prisonnier des Soviétiques qui, vers 1944, dans le Nord de la Russie, avait, disait-il, construit un engin sous-marin de renflouement à ballasts à gaz, qu'il aurait même utilisé pour tenter de s'évader vers la Norvège... C'est cette histoire ressemblant à un roman des rives du Main à MARSEILLE, se poursuivant près de Toulon, que nous conte TAILLEZ dans ce livre, publié aux éditions France-Empire en 1961.

Je vous invite à vous immerger dans une des pages de l'HISTOIRE de la PLONGEE en le lisant.

(N.D.L.R. : Faute de pouvoir vous procurer cet ouvrage, vous pouvez en avoir un aperçu dans le livre d'André LABAN, « La Passion du Bleu » page 175)

André LABAN  
10 Janvier 2003



## Question d'Assurance : ou comment être assuré et...rassuré !

Copie d'un complément d'informations de la fédération à l'un de nos adhérents, par Fred Di-Méglio, Président de la commission Audiovisuelle de la FFESSM :

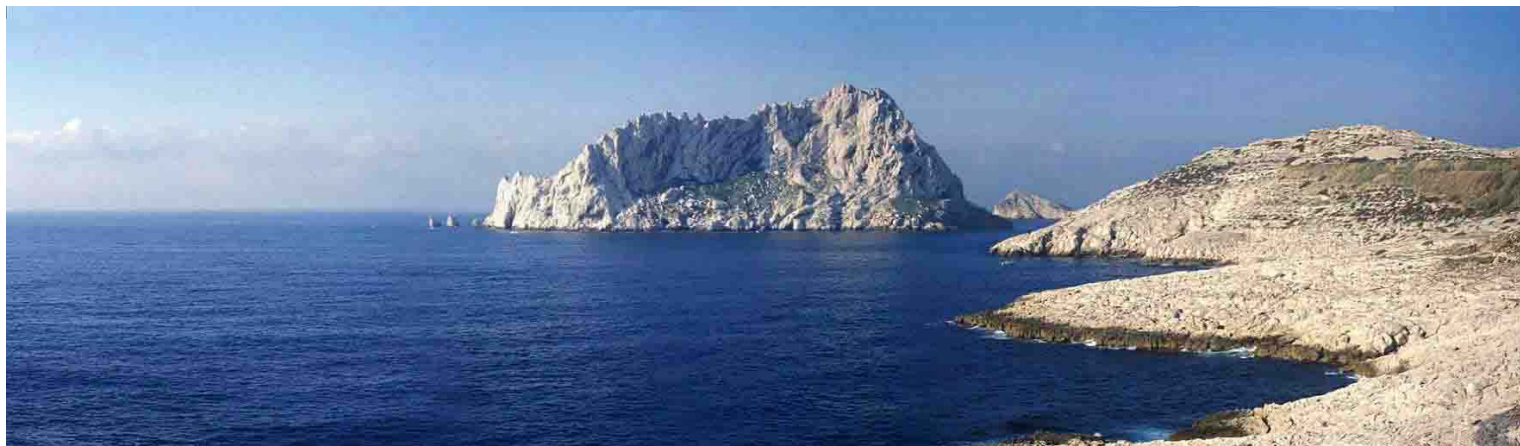
« Veuillez trouver ci-joint des éléments pour répondre à vos interrogations :

- 1- L'année fédérale sportive dans les textes va actuellement du 15 septembre de l'année en cours au 15 septembre de l'année suivante (il y a quelques années, elle allait du 30 septembre au 30 septembre année suivante).  
Les assurances Axa du cabinet Lafont étendent depuis quasi toujours (suite à un accord d'agrément avec la FFESSM) la durée de la licence dite loisir et de l'assurance en responsabilité civile du 15 septembre de l'année au 31 décembre de l'année suivante. C'est un avantage en plus qui est offert (15 mois et demi au lieu de 12 mois).  
La licence dite de compétition sportive, en relation avec les lois sur le Sport depuis 1984, est nécessaire pour les activités dites officiellement de compétition sportive. Elle s'étend sur l'année fédérale sportive et donc obligatoirement du 15 septembre au 15 septembre de l'année suivante.  
L'Assurance Individuelle Complémentaire doit être prise obligatoirement dans le cadre d'une pratique de compétition officielle selon la loi sur le Sport. Mais elle peut être prise facultativement en dehors aussi de toute activité de compétition.
- 2- L'apparente ambiguïté de ces durées entre licence loisir et licence compétition sportive est cependant bien signalée dans "la Notice d'utilisation de la licence fédérale" envoyée à chaque club chaque année pour leur expliquer les conditions de délivrance de la licence. Par ailleurs ces notions de licence et assurance devraient être normalement connues de chaque moniteur de plongée, car elles appartiennent à l'épreuve de Législation / Réglementation que passent les futurs moniteurs !...
- 3- La connaissance de ces éléments d'assurance est disponible pour chaque licencié au sein de son club (le club est l'entité de base de la FFESSM) à condition de vouloir lire les textes. Chaque licencié par sa signature obligatoire de licence atteste avoir pris connaissance des consignes relatives à l'assurance. Il est noté d'ailleurs au verso de la licence (article 3): pour tous renseignements concernant l'assurance individuelle complémentaire, adressez-vous à votre club. Peut-être faudrait-il signaler de façon évidente sur la licence ces éléments, si l'on considère que l'information n'est pas faite par le club ? Ce n'est pas à moi à juger, mais l'AG des clubs.
- 4- Pour ce qui concerne la CNAV (Audiovisuel national) : notre commission n'est pas considérée comme une commission sportive, officiellement et statutairement dans les textes depuis toujours. Nous sommes considérés comme une commission culturelle dans les textes. Cependant, nous mettons par principe excessif les Championnats de France Mer et Piscine (et les interrégionaux sélectionnant) comme des activités de compétition sportive, car ils débouchent sur un championnat du Monde et qu'ils ont une traduction officielle (avec contrôle actif et direction de la part de la CNAV du déroulement et du jury). Par contre, les Challenges et rencontres de photo animalière ne sont pas considérés comme des compétitions sportives mais comme des manifestations ou rencontres photo. La CNAV n'ayant pas en général le contrôle actif du règlement, du déroulement et du jury qui sont choisis par l'organisateur. J'ai à plusieurs reprises ces dernières années insisté auprès des responsables de la commission en réunion nationale sur cette terminologie où ne doit pas apparaître le mot compétition. Mais chaque organisateur peut prendre la responsabilité de modifier cet avis, à condition d'en assumer toutes les conséquences induites.
- 5- Dernière remarque personnelle : si la licence dite de compétition prend bien fin le 15 septembre, l'assurance individuelle complémentaire attachée à la licence loisir reste valable en dehors de toute compétition pour la de l'assurance responsabilité civile de cette licence dite loisir.

Fred DI MEGLIO »

*Nota : Par exemple, les compétiteurs sont couverts pour les rencontres comme le challenge de Marseille ou les rencontres photos de Monaco, Cassis, après le 15 septembre !*

**Il faut simplement ne pas parler de compétition !**



### **Encore un peu de patience !**

En attendant l'inauguration de **CHANABOU.COM**, le site web de François qui nécessite encore quelques semaines de travail, Chanabou et Pescadou vous offrent un avant-goût d'une technique panoramique, tout droit sortie de leur laboratoire, que nous allons très bientôt emmener sous la surface.

Chanabou & Pescadou (François & Jean-Yves)

### **Un p'tit tour en Mer Rouge ?**

Pour ceux qui ont des envies « d'ailleurs » :

François propose d'organiser une virée en Mer Rouge dans les mois prochains.

Aucune date n'est encore fixée.

Pour tout renseignement, contacter François Scorsonelli ou Brigitte

Tél : 04 91 35 22 13

e-mail : [Brigitte.scorsonelli@wanadoo.fr](mailto:Brigitte.scorsonelli@wanadoo.fr)

### **Pétition pour Calypso :**

La pétition lancée le 14 décembre avec l'aide du Club, connaît un franc succès :

A ce jour plus de 1200 signatures de sympathisants et 60 d'anciens de l'équipe Cousteau, dont la majorité des anciens « historiques », sont parvenues à François Dorado.

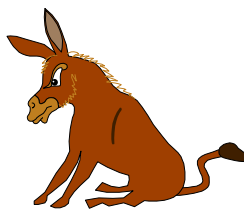
Il semble que l'effet se soit fait sentir, puisque des travaux ont été engagés récemment sur le bateau à La Rochelle. ... à suivre !

Pour tout renseignement :

[Polliorobert@wanadoo.fr](mailto:Polliorobert@wanadoo.fr) ou [Dorado@wanadoo.fr](mailto:Dorado@wanadoo.fr)

### **Assemblée Générale**

*Cette année, notre AG sera décalée sur le mois de Mars.*



Notre « Brésident » bien aimé, Lulu, ayant les plus grandes difficultés pour contenter tout le monde :

Vacances, week-end à la neige, voyage en Mer Rouge... etc !

Nous sommes tous un peu compliqués !

Donc surveillez le prochain Morse pour connaître la date de notre rencontre folklorique annuelle !

Le Morse

### **Quelques sites pour les amateurs de souris...**

[www.archivesmaritimes.com](http://www.archivesmaritimes.com)

[WWW.grieme.fr](http://WWW.grieme.fr)

[www.valborgne.org](http://www.valborgne.org)

[www.HDS.FRANCE.org](http://www.HDS.FRANCE.org)

[www.AHR.France.fr](http://www.AHR.France.fr)

[www.plongeursdémineurs.free](http://www.plongeursdémineurs.free)

[www.palmesetplumes.fr](http://www.palmesetplumes.fr)

Edition/Publication/Impression : Marseille-Sports/Plongée

Comité de lecture : Lucien Sinapi – Jean-Pierre Barrat –

Jean-Pierre Parcy – Brigitte Scorsonelli

Directeur de la publication : Robert POLLIO

Dépôt légal : A parution

Numéro ISSN : 1629-3444

### **Pour vos envois au Morse :**

[Brigitte.scorsonelli@wanadoo.fr](mailto:Brigitte.scorsonelli@wanadoo.fr)

[Polliorobert@wanadoo.fr](mailto:Polliorobert@wanadoo.fr)